

## DECISION MUNICIPALE 14/2022

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 déposée au contrôle de légalité le 16 juin 2020 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire en vertu de l'article L.21.22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le sinistre survenu le 9 mai 2022 aux toilettes publics à côté du Théâtre André Messager sur l'Esplanade du Casino, un incendie a été signalé aux pompiers qui sont intervenus sur les lieux, les murs, le sol, le plafond et le mobilier ont été endommagés.

Vu la déclaration de sinistre « Autres dommages » établie auprès de l'assureur MAIF de Niort,

Vu le montant du devis de réparation s'élevant à 10 375,80 €,

Vu le premier règlement de 10 252,70 €,

Le Maire de Nérès-les-Bains,

### DECIDE :

Article 1 : d'encaisser le chèque d'un montant de 10 252,80 €.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à une prochaine séance du Conseil municipal.

Fait à Nérès-les-Bains, le 7 septembre 2022



Le Maire,

*[Signature]*  
A. CHAPY